



# FONCTIONNAIRE EXPRESS

2024-10-29

Agence de mobilité durable de Montréal

## **Vous avez droit aux jours fériés sans être intimidé**

Chers membres,

Votre Syndicat constate qu'encore une fois, la mauvaise gestion des jours fériés par l'Employeur perdure. Ce dernier tente d'intimider les fonctionnaires permanents et auxiliaires dans l'octroi de ces congés en vertu de l'article 27.01 d) de la convention collective de la Ville de Montréal.

Vos personnes représentantes syndicales ont pris les mesures qui s'imposaient à la suite de rencontres informelles en relations de travail et des comités de griefs, mais malheureusement, force est de constater l'intransigeance de l'Employeur et sa façon irrespectueuse et arrogante d'agir.

### **Nous n'avons d'autre choix que d'intervenir afin de nous faire respecter.**

Devant l'urgence d'agir et la transmission du formulaire de demande de congés et d'absence (congés des Fêtes), le Syndicat vous invite à participer en grand nombre aux séances d'information qui se tiendront le 15 novembre prochain à 8 h 30, 13 h 30 et 19 h en mode hybride (virtuel ou en présentiel au Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, 8790, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2N 1Y6).

Sachez que le Syndicat n'a jamais consenti à une telle transgression dans l'application des droits octroyés par la convention collective. **Le Syndicat vous garantit que rien n'a été accepté ou négocié sans que votre consentement n'ait été donné.**

D'ici là, plusieurs actions seront entreprises par votre Syndicat. Votre présence sera essentielle aux rencontres du 15 novembre prochain.

Syndicalement,

Mathieu Lafleur, vice-président au SFMM (SCFP)